

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VARENNES SUR AMANCE
SEANCE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept et le trente du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, sous la présidence du Maire, Malou DENIS.

Présents : Mmes DENIS Malou, MAURON Sandra, VOGT-HUSSON Véronique, VAN BOKHOVE Hillegonda, VOYARD Fabienne, PRIORESCHI DIZIAIN Gwénaëlle, MM. SAUSSOIS Olivier, MASTALERZ Jean-Pierre, BERNARD Claude.

Excusé : M. BESSIERES Gérard

Secrétaire : M. MAURON Sandra.

APPROBATION COMPTE RENDU REUNION DU 19 JUIN 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente (19 juin 2017).

ELECTION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Déléguée : Malou DENIS est élue à l'unanimité

Suppléants : 1- Véronique HUSSON VOGT est élue à l'unanimité

2- Fabienne VOYARD est élue à l'unanimité

3- Sandra MAURON est élue à l'unanimité

ACCEPTATION DEVIS CANTINE

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un four, de tables adaptées aux enfants, d'une douchette et d'une poubelle au cas où la communauté de communes accepte la création d'une cantine à Varennes.

Pour ce faire, elle présente les devis suivants :

Expert Gafix (four) :	2 628.00 € TTC
Manutan (tables et chaises) :	1 985.82 € TTC
Expert Gafix (douchette poubelle) :	327.12 € TTC soit un total de 4 940.94 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces devis et autorise Mme le Maire à les signer, ainsi que toutes les pièces utiles à ce dossier.

GRATUITE LOYER

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2017 – 28 du 19 juin 2017 dans laquelle il a été décidé de louer la maison communale sise 12 Chemin de la Magoulée à Mme MOULAERT Virginie à la date du 1^{er} juillet 2017.

Or, la haie entourant cette maison n'ayant pas été taillée depuis plusieurs années, Mme MOULAERT Virginie propose de la tailler en échange d'un mois de loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et accorde la gratuité d'un mois de loyer (loyer de juillet 2017).